

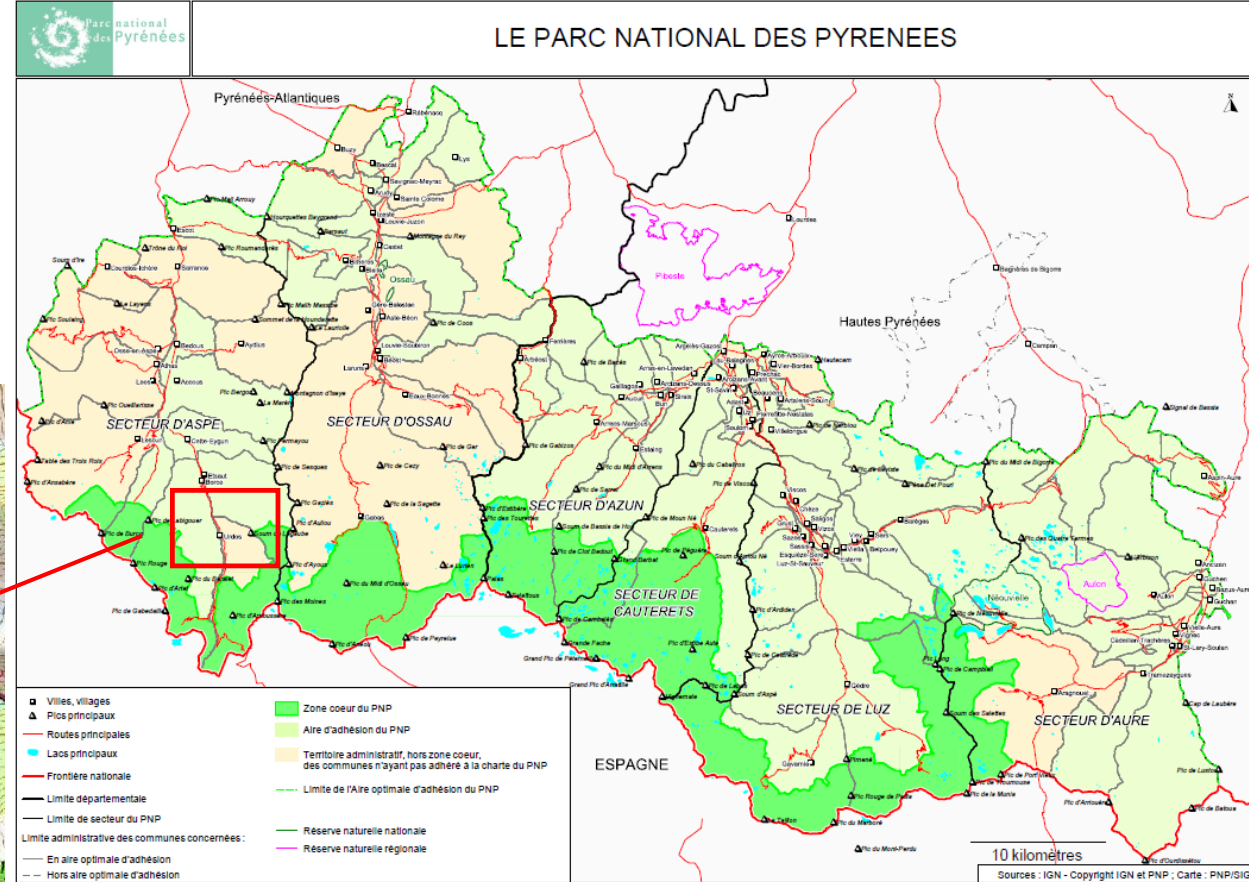
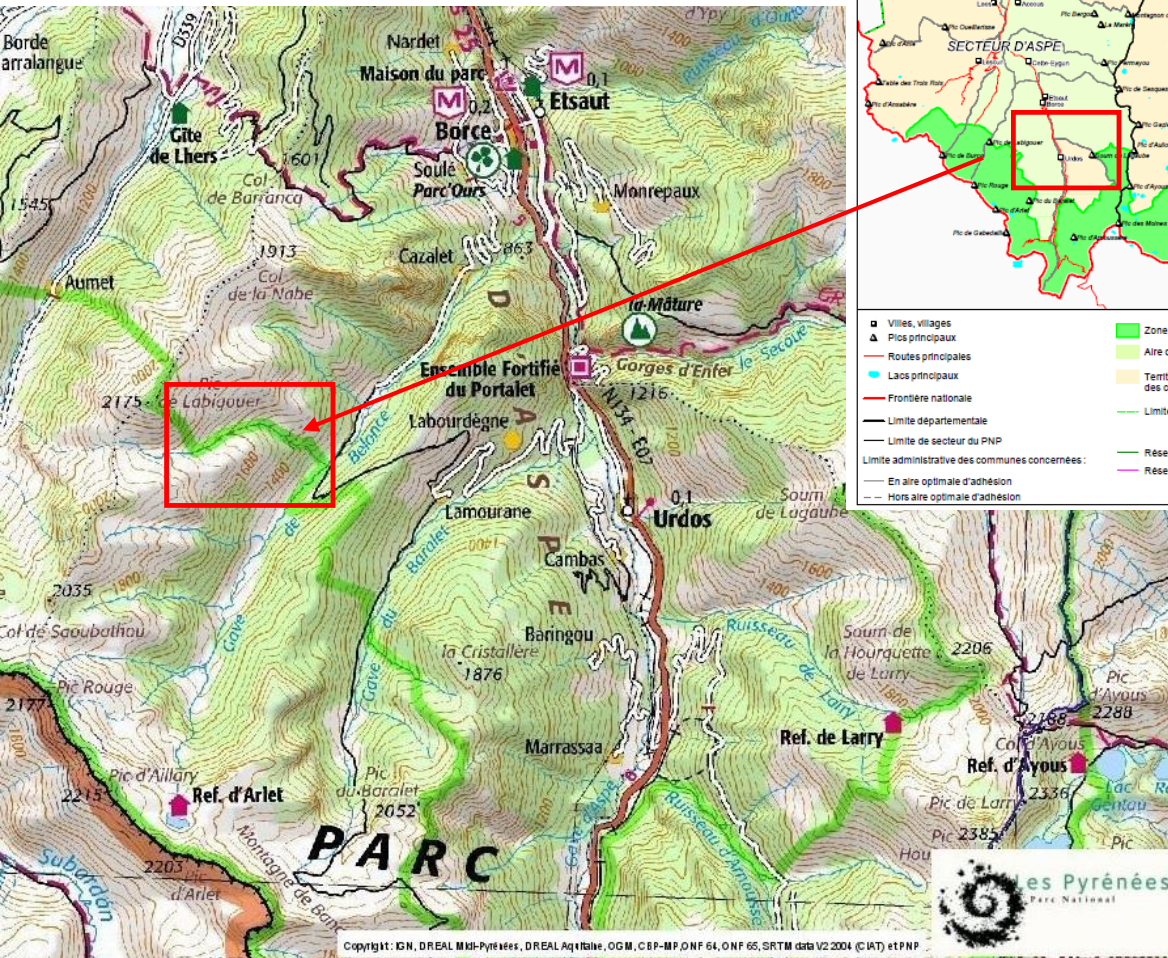


Aménagement du chemin de desserte pastorale de Saoutelle

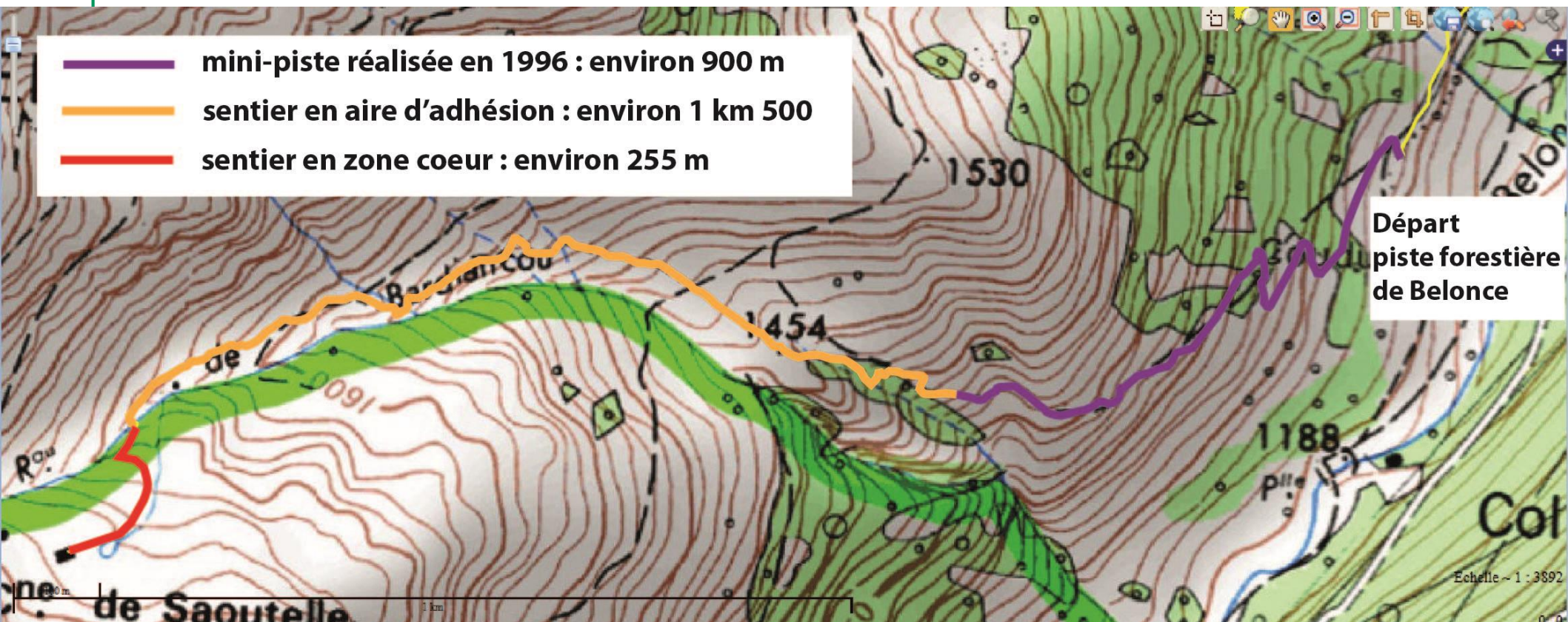
Conseil scientifique du 17 juin 2016

Localisation des travaux : estive de Saoutelle

- Commune de Borce en vallée d'Aspe
- dans le fond du vallon de Bardiancou, en zone cœur de Parc national des Pyrénées, à une altitude comprise entre 1600 et 1800 m.



Contexte et description du projet

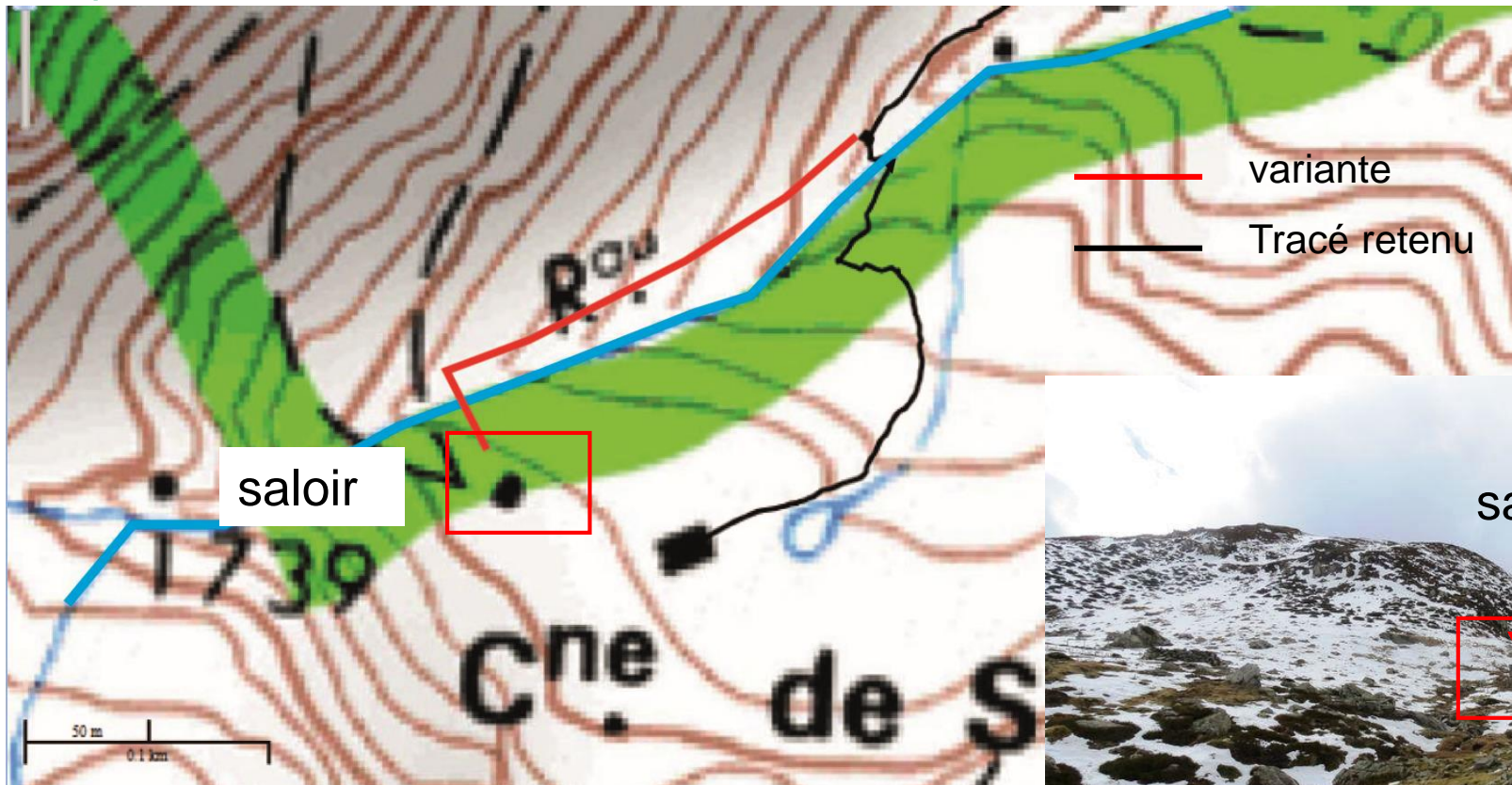


Le conseil scientifique est sollicité pour le projet d'aménagement du chemin de desserte pastoral de Saoutelle (élargissement du chemin pédestre actuel) situé dans la zone cœur.

L'estive de Saoutelle est desservie actuellement par deux types de chemin :

- Un chemin de desserte pastoral en aire d'adhésion qui démarre de la piste forestière de Belonce jusqu'à la sortie du bois (travaux réalisés en 1996) de 900 mètres,
- Un chemin actuellement pédestre, situé dans la zone cœur, dont l'assiette est d'environ 1 m, qui va jusqu'à la cabane.

Contexte et description du projet



Une variante a été étudiée afin de faire arriver le chemin pastoral à l'entrée de la zone cœur. Cependant, celle-ci n'a pas été retenue pour des raisons techniques.

Contexte et description du projet

La demande de travaux concerne

La réalisation d'un chemin de desserte pastoral de 255 m environ pour la partie en zone cœur afin de permettre l'accès à la cabane de Saoutelle avec un moyen de transport type quad uniquement.

L'aménagement du sentier jusqu'à la cabane :

- Elargissement de l'emprise actuelle portée à 1,60 mètre maximum, la première partie sur 20 mètres demandera des décaissements plus importants (passages 2 à 4) pour rabaisser le sentier et le mettre à niveau,
- Le reste du tracé se fait sur une zone de pelouse, seuls quelques blocs de pierre seront décalés sur le côté. (Passages 5 à 10).

Analyse pastorale : l'estive de Saoutelle



Gestion de l'estive

L'estive est propriété de la commune de Borce, qui en assure la gestion et l'a confiée à un berger. Celui-ci monte environ 800 brebis. Les troupeaux transhumant de mi juin à mi septembre, et la traite et la fabrication fromagère s'effectue de début juillet à mi août.



Fonctionnement actuel

Le berger monte actuellement sur l'estive à pied ou en moto trial. Son exploitation se trouve à Cette-Eygun, où il redescend plusieurs fois par semaine. Les fromages sont redescendus en hélicoptage a la fin de la saison.

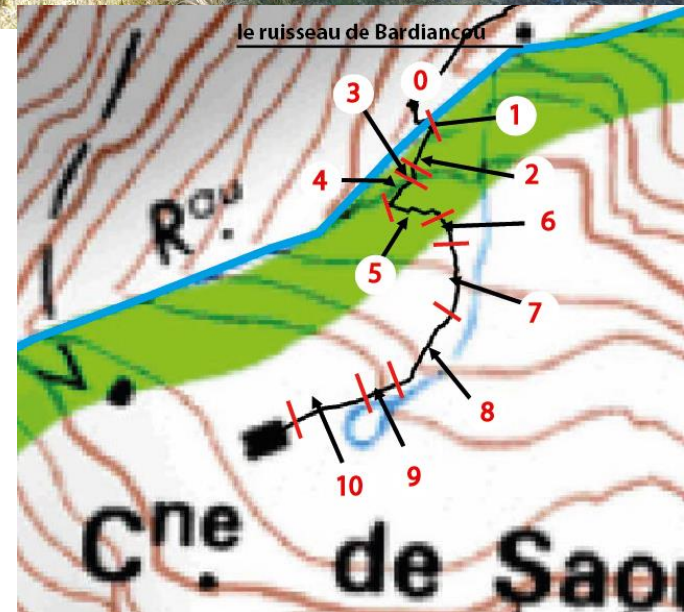
Contexte et description du projet en zone cœur



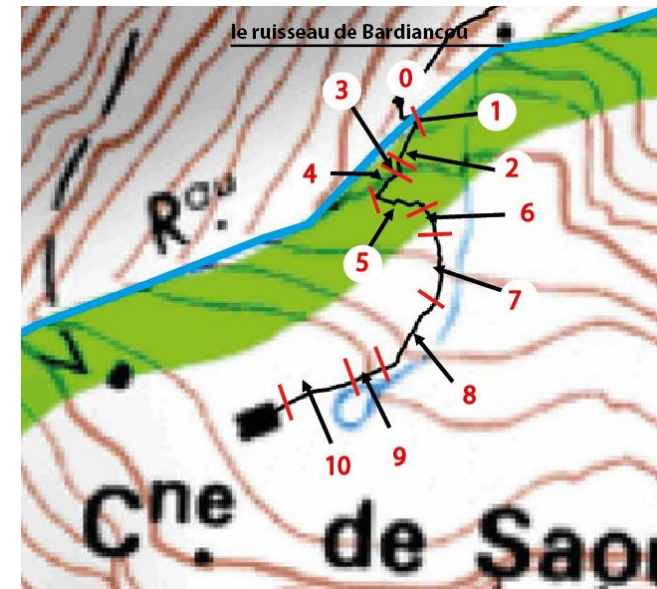
Contexte et description du projet en zone cœur



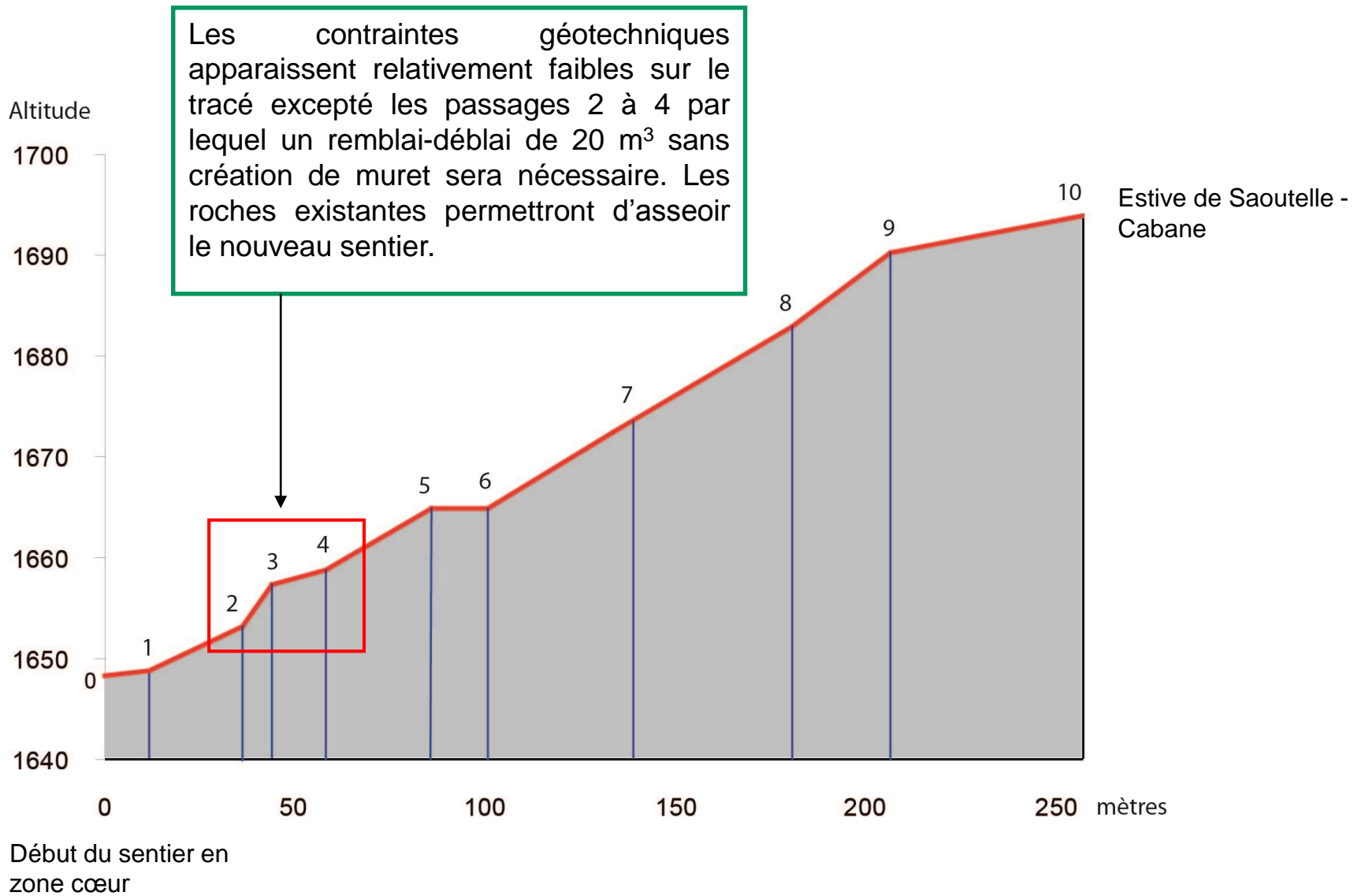
Partie à décaisser sur 20 mètre



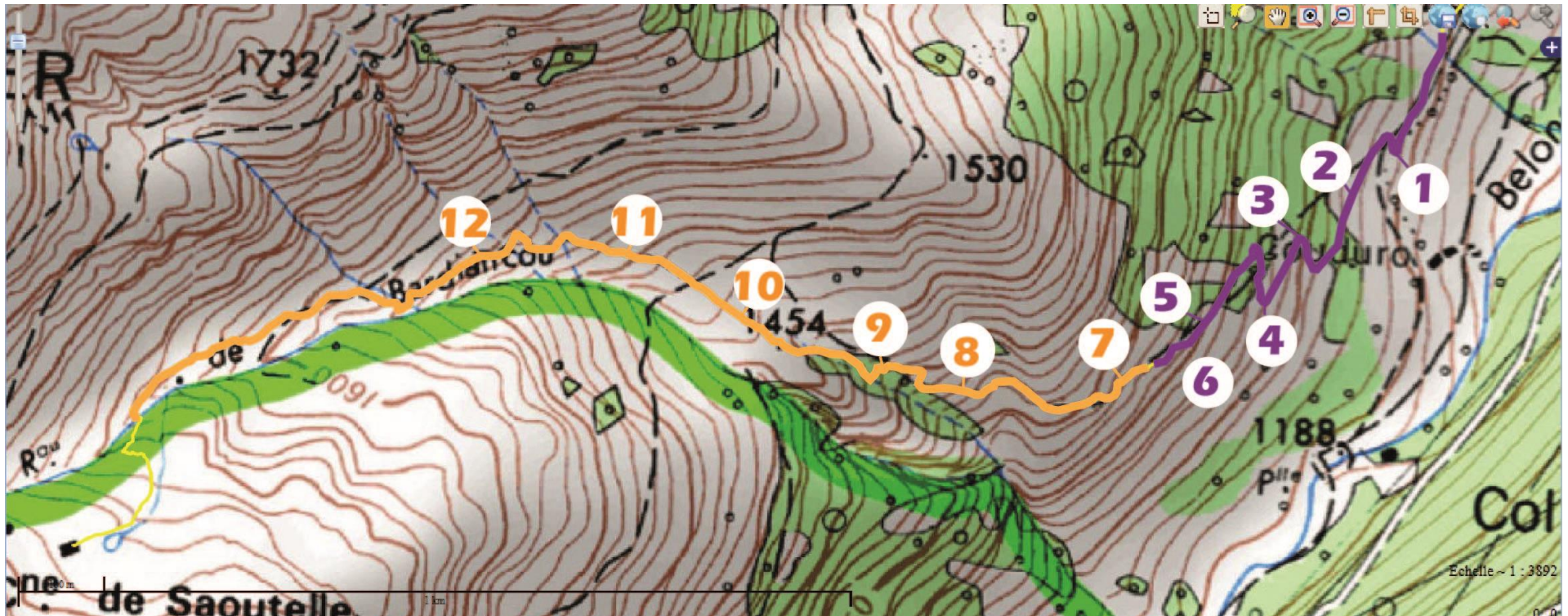
Contexte et description du projet en zone cœur



Contexte et description du projet en zone cœur



Description du projet en aire d'adhésion



Sur le linéaire situé en aire d'adhésion, l'instruction de ce tronçon est réalisé par les services de la DDTM (service développement rural environnement et montagne et service de la police de l'eau)

Description du projet en aire d'adhésion

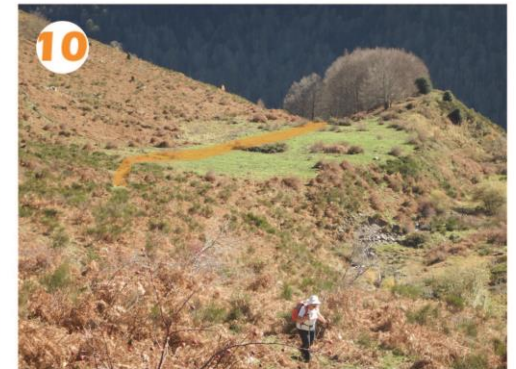
Début de la mini-piste qui a fait l'objet d'un premier recalibrage en 2003



Départ



Début du sentier qui doit être recalibré à plusieurs endroits, l'assiette fait environ 1 m



Passage sur des pelouses pas d'aménagement à prévoir



Description du projet en aire d'adhésion



Essai petit tracteur Saoutelle (Borce) 1996
Gauche: haut virage dans le bois; bas
tronçon début fougeraie après le bois.
Droite : tronçon fougeraie vers ruisseau

Tableau des impacts et des mesures de réduction et d'évitement : Faune

Espèces à valeur patrimoniale	Impact	Mesure de réduction et d'évitement	
		Phase chantier	Phase exploitation
<p>Dans l'ensemble du vallon, plusieurs espèces sont présentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perdrix grise de montagne (<i>perdix perdix</i>), - Lièvre d'Europe (<i>Lepus europaeus</i>), - Isard (<i>rupicapra pyrenaica</i>) - Marmotte des Alpes (<i>Marmotta Marmotta</i>) <p><i>Réglementation et protection de ces espèces :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste rouge mondiale, européenne et nationale de l'UICN : catégorie LC - préoccupation mineure - Espèces emblématiques pour le territoire dans la charte du Parc national des Pyrénées <p>Aigle et grand tétras : existence de données peu récentes et absence d'indices de présence récents</p>	<p>Dérangement dû aux nuisances sonores le long du linéaire (travaux de la phase chantier et passage des engins en phase d'exploitation)</p>	<p>Les engins utilisés devront être aux normes par rapport à la réglementation sur le bruit et les émissions polluantes (polluants atmosphériques et gaz à effet de serre) en vue de limiter les impacts liés.</p>	<p>L'utilisation d'engins est susceptible d'occasionner des impacts sonores et de perturber les espèces faunistiques présentes sur zone. La bibliographie et l'expérience suggèrent une certaine adaptabilité de la faune dans un contexte de passages peu nombreux et ayant une certaine régularité par rapport aux horaires de passage... Les engins utilisés devront être aux normes par rapport à la réglementation sur le bruit et les émissions polluantes (polluants atmosphériques et gaz à effet de serre) en vue de limiter les impacts correspondants</p>

Tableau des impacts et des mesures de réduction et d'évitement : Flore

Espèces à valeur patrimoniale	Impact	Mesure de réduction et d'évitement
<p>Iris à feuilles larges (<i>Iris Latifolia</i>) Aucun statut de protection et ne figure pas sur les listes rouge de l'UICN.</p> <p>Espèce emblématique pour le territoire dans la charte du Parc national des Pyrénées</p>	<p>Absence d'impact direct sur le linéaire en zone cœur</p>	
<p>Passerine de Ruiz (<i>tymelea ruizii loscos</i>)</p> <p>Liste rouge de France métropolitaine de l'UICN : catégorie VU – vulnérable Protection de portée nationale</p>	<p>Absence d'impact direct sur le linéaire en zone cœur Impact direct potentiel sur certaines stations uniquement sur la partie basse du tracé en aire d'adhésion</p>	<p>Il convient d'effectuer un repérage des pieds des espèces de manière à éviter leur destruction au moment de la réalisation des travaux. Le cas échéant, les stations observées seront rubalisées pour limiter les impacts directs. En cas d'impact direct, les pieds correspondants pourront bénéficier d'une translocation sur zone, afin d'éviter toute destruction sous réserve de l'obtention de l'autorisation auprès de la DREAL Aquitaine. Le pétitionnaire devra s'appuyer sur les compétences du conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi Pyrénées en vue de réaliser ces translocations. (avis de la DDTM)</p>

Tableau des impacts et des mesures de réduction et d'évitement : habitats et milieux

Habitats et milieux	Impact	Mesure de réduction et d'évitement
Les nardaies mésophiles Les pelouses à Festuca eskia Les landes à rhododendron	Impact direct sur les habitats d'intérêt communautaire au titre de la directive « habitats » sur l'emprise des travaux. Absence de caractère de rareté dans l'environnement du site.	- Réduire au maximum l'emprise de la piste, limiter la circulation des engins à la seule plate forme du chemin. - Mise en œuvre d'un plan de circulation
Ruisseau de Bardiencou	L'entrée en zone cœur repose sur le franchissement du ruisseau à gué en quad. L'aménagement du ruisseau par la pose de dalles de schistes est susceptible d'occasionner des impacts directs ou indirects sur les milieux aquatiques (obstacle à la continuité écologique et modification des profils)	Le dimensionnement des dalles de schiste devra permettre la continuité écologique en période d'étiage.

Tableau des impacts et des mesures de réduction et d'évitement : pollution et paysage

	Impact	Mesure de réduction et d'évitement
Pollution	Risque de pollution des engins utilisés	<ul style="list-style-type: none">- Les engins utilisés devront être aux normes par rapport à la réglementation sur le bruit et les émissions polluantes (polluants atmosphériques et gaz à effet de serre) en vue de limiter les impacts correspondants.- Le stockage de matériel et des hydrocarbures sera sécurisé au moyen d'un caisson étanche en cas de rupture ou de fuite du flaconnage utilisé.
Paysage	<p>Pas un impact paysager important : pas de déblai-remblai conséquent et pas de création de muret de soutènement.</p> <p>L'ensemble du tracé aussi bien en aire d'adhésion qu'en zone cœur, s'appuie en grande partie sur l'assiette du chemin existant.</p>	

Tableau des impacts et des mesures de réduction et d'évitement : pastoralisme et fréquentation

	Impact	Mesure de réduction et d'évitement
Pastoralisme	Impact positif, Le fait d'équiper cette cabane grâce à cette desserte alternative permettra de : - concilier préservation du milieu traversé et pérennisation de l'activité pastorale indispensable aux écosystèmes de montagne par le maintien d'un milieu d'estives entretenues. - réduire de façon significative le temps passé par l'éleveur à la liaison exploitation /estive.	
Fréquentation	L'aménagement du chemin de desserte pastoral risque de favoriser la circulation de véhicules sur le secteur.	Le maire de Borce s'est engagé à mettre en place un arrêté municipal de circulation autorisant uniquement le berger à monter sur l'estive en quad et à installer un panneau interdisant toute circulation de voiture, quad et moto.

Conclusion

- **D'un point de vue réglementaire : compatibilité du projet avec la charte du PNP**
- **D'un point de vue technique : impacts faibles (faune, flore, habitats) et guère plus importants que la pratique actuelle ; des mesures de réduction appropriées ;**
- **Un avis favorable des services technique du PNP**
- **Sollicitation de l'avis du CS sur compléments techniques apportés et appréciation des impacts et mesures associées**